

Sommaire

Editorial

– 21 avril ? Connais pas
par Gérard Pelletier

p.2

Le dossier

– Décentralisation 2 : les maires
ruraux cherchent leur place
– Personne n'a le mal du Pays
– Assises des libertés locales :
un parterre de maires ruraux,
c'est mieux que des plantes vertes
en pot

p.3

p.5

p.6

Actualité

– Naissance de l'Association
des maires ruraux de France
– L'Aube met Gérémus à disposition
des maires ruraux de France
– La gendarmerie part
à la reconquête des maires ruraux

p.7

p.8

Réseau

– Manche : la pénurie des crédits
pour le logement inquiète
les maires ruraux
– Billet d'humeur : Meuse,
les petits maires des peuples
– Charente-Maritime : deux
questions au nouveau président
– Jura : qui a pris la décision
de fermer la trésorerie ?

p.9

p.10

p.11

p.12

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• Administration Gestion :

35, rue Saint-Jean - B.P. 5063
69245 LYON Cedex 05
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes.fnmr.asso.fr

• Fondateurs :

Etienne FURTOS - Jean HERBIN
François PAOUR

• Directeur de la Publication :

Gérard PELLETIER

• Directeur de la Rédaction :

Hélène MIRA

• Rédactrice en Chef :

Isabelle DARRAS

• Comité de Rédaction :

Marcel ASTRUC - Pierre-Yves COLLOMBAT - Michel
FOURNIER - Marie-France LE BOZEC - Gérard PELLE-
TIER - Andrée RABILLOUD - Claude TEROUINARD

• Imprimerie :

Imprimerie Moderne - Aurillac

• Conception graphique :

Challier/Fontaine

• Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2003 - Commission Paritaire : 59.130
ISSN : 0245 - 3185

• Abonnement :

Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 45,75 €
CCP LYON 1076-40 Y

Editorial

21 avril ? Connais pas

Depuis bien longtemps, notre association veille au maintien des services publics. Des services au public dit-on de plus en plus souvent. La notion est-elle démodée ? Tous les princes qui nous gouvernent depuis la Décentralisation – acte 1^{er} – nous assurent que c'est leur souci. Et qu'il faut préserver le maillage territorial et l'égal accès des services pour le public. Paroles, paroles...

La Poste est sous poumon d'acier depuis que la loi de 1990 a obligé ce service, forcément déficitaire en milieu rural, à la fois de fonctionner comme une entre-

prise qui doit équilibrer ses comptes, et assurer le service public sur tout le territoire. Equation impossible. Alors comment faire ? Faire payer les communes et sans doute l'intercommunalité demain. Les écoles ont été regroupées. Deux, cinq, dix classes pour un premier stade. Vingt nous dit-on aujourd'hui. Combien demain ?



France Télécom est déjà partie. Plus d'interlocuteur clairement identifié, une entreprise devenue frileuse quand il s'agit d'investir sur les technologies de l'information ou la téléphonie mobile. Mais on nous dit : « expérimentez, braves collectivités locales, investissez, nous ferons le reste ».

Les communautés de brigades pour la Gendarmerie donneront-elles satisfaction ? Nous le souhaitons sincèrement et croyons à la bonne volonté de tous ses responsables qui veulent remettre à cette occasion nos braves gendarmes sur le terrain. L'évaluation à court et moyen termes devra impliquer les maires ruraux, en première ligne des nouveaux comportements des Français et de la délinquance.

La Banque de France et ses fossoyeurs ont dû s'étonner de la mobilisation de tous les élus, ruraux compris. Peut-on traiter le surendettement aussi bien cent kilomètres plus loin avec des effectifs réduits contraints de traiter beaucoup plus de dossiers ? Foutaises.

Un service public n'est jamais meilleur lorsqu'il est amoindri et éloigné. Quant à sa rentabilité, mot magique, elle ne se mesure pas avec les mêmes outils que ceux de M. Sellières.

Quelle est la rentabilité d'un instituteur, d'un sapeur-pompier, d'un maire, d'un parlementaire ?

Cherchons plutôt à imaginer les conséquences d'un déménagement programmé des services publics de nos territoires.

L'Etat a-t-il déjà sacrifié les 12 millions de ruraux qui les peuplent ? Ils avaient pourtant envoyé, le 21 avril 2002, un sérieux avertissement. Devront-ils, demain, entrer en jacquerie pour se faire entendre ?

La parole est aux fossoyeurs.

Gérard Pelletier,
maire de Raze, président de l'Association
des maires ruraux de France

Décentralisation 2 : les maires ruraux cherchent leur place

Nicolas Jacquet, délégué général de la DATAR, remplaçait Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire, à la dernière Assemblée générale de la FNMR, le 1^{er} février. Thème de la rencontre : décentralisation et territoires ruraux. Invité également de la manifestation : Jacques Péliissard, député maire (UMP) de Lons-le-Saunier et 1^{er} vice-président de l'Association des maires de France, qui avait déjà participé au Congrès d'Auxerre en septembre dernier.

Ceux qui sont partis avant la fin ont manqué le plus intéressant. Quand il descend du TGV, ce samedi 1^{er} février, à la gare de Lyon Perrache, bravant la neige et le froid, supportant les retards des trains, l'administrateur de la SNCF et délégué général de la DATAR, Nicolas Jacquet ne s'attend sans doute pas à avoir la partie facile en prenant la place de Jean-Paul Delevoye devant l'Assemblée des maires ruraux. Mais, le préfet croit avoir dans son escarcelle des nouvelles rassurantes pour les élus de la France d'en bas. Certes, il joue à l'extérieur, mais ce terrain-là ne lui semble pas inconnu. Alors, quand il entend les maires fustiger les bureaucrates et les technocrates parisiens, Nicolas Jacquet se tait. Il est bien sûr dans la ligne de mire. Mais, ce discours n'est pas nouveau pour lui. Alors, il fait le dos rond.

Un espace où passent les tuyaux

Premier vice-président de l'Association des maires ruraux de France, Pierre-Yves Collombat, maire de Figanières (Var) insiste sur les principes fondamentaux inscrits dans le « Manifeste pour le monde rural », publié en octobre 1994 par la FNMR. « Notre fédération défend le modèle français d'occupation de l'espace, commence-t-il. Des collectivités s'articulent entre elles et forment un réseau qui témoigne de notre attachement à une certaine façon d'habiter notre pays ». Or, Pierre-Yves Collombat note que, depuis des décennies, la structure bureaucratique qui dirige la France s'évertue à renforcer la compétitivité de certains territoires, sous prétexte de vouloir assurer



Dernière Assemblée générale de la FNMR les 1^{er} et 2 février à Lyon (photo ID)

la compétitivité de toute la France. Ces politiques, toujours les mêmes derrière des noms de baptême, banane bleue ou développement polycentré, ont eu pour effet de marginaliser sans cesse les territoires ruraux. Qu'est-ce que la ruralité ? Cet espace où passent les tuyaux, TGV ou pipe-line, gazoducs ou lignes à haute tension ? Et, même l'agriculture en voit de toutes les couleurs, comme s'il fallait protéger la production agricole des agriculteurs eux-mêmes. « Alors, remarque Pierre-Yves Collombat, la ruralité devient l'espace de liberté des urbains où ils vont s'aérer et cueillir des champignons, un lieu de nature à préserver, un réservoir d'eau à protéger, le dernier refuge de la spiritualité et, de plus en plus, aussi, un lieu de relégation où viennent refluer des populations qui ne trouvent plus leur place en ville. Enfin, les territoires ruraux restent encore cette réserve d'électeurs qui pousse les élus à prêter encore un peu d'attention au monde rural ».

Maire du Péret, dans l'Hérault, Christian Bilhac complète le tableau de son collègue varois : « Le monde rural, c'est aussi cet endroit où les citadins viennent déposer 365 jours par an des milliers de tonnes de déchets ! » Le tableau vire au noir colère.

Un lieu à vivre, donc à relier au monde urbain

Pourtant, les maires ruraux y croient encore. L'avenir de la ruralité ? Le monde rural n'est pas forcément cet endroit marginalisé à protéger des ruraux eux-mêmes. Il doit être ce lieu à vivre, donc à équiper et à relier au monde urbain. A Rémilly, en Moselle, Jean Weber répète ce discours à la sous-préfète qui reproche aux petites communes de ne pas avoir de projet : « Notre projet, c'est de rester des ruraux et de ne pas nous faire manger par l'agglomération messine », explique le président de l'As-

sociation des maires ruraux de la Moselle pour justifier un projet d'intercommunalité. Jean-Claude Lemaire, à Joux-la-Ville, dans l'Yonne, à quelques encablures de la région parisienne ne dit pas autre chose. « Il y a vingt ans, nous étions à la fois hospitaliers et capables de résister à l'urbanité. Aujourd'hui, la population de certaines communes se renouvelle à 70 % et les remparts culturels faiblissent face à cette évolution ». Maire de Gargilesse-Dampierre, dans l'Indre, Vanik Berbérien confie son agacement. « Des assises des libertés locales dramatiques, un projet de loi sur le développement rural comme une coquille vide... On nous assène des grands discours et rien ne change. Pire, l'an prochain, dans mon département, l'Etat nous supprime 30 postes dont 12 postes d'enseignant, s'indigne Vanik Berbérien. Et, pourtant, le 21 avril 2002, les électeurs nous ont demandé de faire de la politique autrement ».

Quelques élus refusent de se laisser abattre. Philippe Curti, maire d'Entrepierrres, dans les Alpes-de-Haute-Provence, appelle ses collègues à résister davantage, ce qui ne l'empêche pas d'égratigner les Assises des libertés locales jugées « gratinées », dans son département. Maire de Les Pilles, dans la Drôme, Michel Tache estime que les ruraux ont les élus qu'ils méritent. Pourquoi ne pas changer de comportement, essayer d'agir auprès des parlementaires plutôt que réagir aux « lois ruralicides » ?

La conscience des parlementaires

Le député Jacques Péliissard sursaute. Il tente de démontrer que les parlementaires travaillent en leur âme et conscience. « En matière d'expérimentation, on a convaincu Jean-Pierre Raffarin d'inclure les communes. Le principe de péréquation ? Il va être inscrit dans la loi constitutionnelle pour qu'il soit décliné dans les lois. Enfin, la volonté de clarification des structures existe. Certes, ces derniers temps, on a assisté à un empilement. Désormais, l'idée, c'est de faire en sorte qu'il y ait un chef de file avec une compétence unique », assure le vice-président de l'AMF. Devant le scepticisme de l'assistance, le parlementaire insiste : « Le processus est lent. La première étape date d'il y a vingt ans, la nouvelle phase de la décentralisation ne prend pas fin en mars avec la réunion du Congrès, c'est une longue marche ! »

Le délégué général de la DATAR ne veut pas répondre du tac au tac aux interpellations des maires ruraux. Il préfère attendre. Son exposé tient en trois parties. C'est un discours fleuve. Nicolas Jacquet veut convaincre les maires ruraux qu'il est de leur côté. « Le monde rural est au coeur de

nos réflexions, c'est peut-être un peu nouveau », promet-il. Mais, dans la salle, les propos du délégué général de la DATAR ne passent pas. Les maires ruraux ont le sentiment qu'ils ont déjà entendu cent fois le même discours, les mêmes promesses. Nicolas Jacquet assure pourtant que « les mutations de nos sociétés sont une opportunité pour le monde rural », que « la décentralisation doit servir de levier pour le monde rural », qu'il faut maintenant « raisonner en partant du citoyen ». Rien n'y fait.

La Datar et les bonnes fées

Au terme du discours, les critiques sont brutales. « Moi, je suis déçu. Vous parlez bien le Datarien, mais votre constat nous le connaissons déjà. Quant à vos solutions, le tourisme et le troisième âge, on le fait depuis longtemps ! » lance Vanik Berbérien. Serge Spillman, maire de Courteranges (Aube), se demande pourquoi il est venu : « A la Datar, rien ne change ! Les Assises des libertés locales sont des foutaises. On ne nous propose rien, sauf de faire le même diagnostic, en attendant qu'une bonne fée passe ! » Jean Kints intervient avec émotion. Le maire de Thorame-Basse (Alpes-de-Haute-Provence) : « Ma commune est un bel exemple d'aménagement du territoire. Il y a 50 ans, nous avions 1 000 habitants et cinq classes. Aujourd'hui, nous avons 154 habitants et plus aucune classe. Alors, on peut toujours parler d'expérimentation. Quand je rentre dans mon coin, je suis toujours aussi triste ! » Pierre-Yves Collombat raisonne en chiffres : « Combien a coûté le Crédit Lyonnais ? Quinze milliards d'euros ? Et, les aventures exotiques des P-D. G. successifs de France Télécom ? Et, la campagne d'Italie d'EDF ? Là, on raisonne en milliards d'euros. Quand il s'agit d'aménagement du territoire, on nous parle seulement en millions. Si l'Etat ne fait pas d'effort financier significatif, la décentralisation ne marchera pas. Moi, en dessous du milliard, je n'écoute pas ». Le maire de Figanières met aussi en cause la déliquescence de l'ingénierie publique que représentent les directions de l'équipement et de l'agriculture.

Le délégué général de la DATAR pourrait être KO après cette fronde de l'assistance. Mais, loin de son exposé en trois parties avec subdivisions, Nicolas Jacquet passe à la contre-attaque. Lui aussi, il est déçu. Lui aussi entend un discours convenu d'avance. « J'étais venu vous dire que le gouvernement est décidé à prendre en compte le monde rural, plaide Nicolas Jacquet. Quand je suis arrivé à la DATAR, les postes dévolus au monde rural avaient été supprimés. Je suis en train de constituer une nouvelle équipe qui va s'intéresser à ces questions ». Puis, le délégué général de la DATAR se tourne vers Pierre-Yves Collombat : « Vous n'écoutez pas quand les budgets n'atteignent pas le milliard. Tant pis, le budget de la DATAR s'élève à 500 millions d'euros ! Donc, je ne vous intéresse pas ! »

Nicolas Jacquet martèle que l'aménagement du territoire va de pair avec la décentralisation. Peut-être les maires ruraux n'ont-ils pas su lire entre les lignes et comprendre le message de la Datar : « Nous faisons nôtres les propositions du Manifeste pour le monde rural ». Le délégué général reprend les thèmes évoqués par son auditoire. Les points publics ? Il préfère avoir une seule personne dans une petite commune pour vendre un billet SNCF et un carnet de timbres que trois personnes dans le chef-lieu de canton. Les fonds structurels européens ? De nombreux pays attendent leur suppression pour 2007. Nicolas Jacquet est opposé à cette mesure. Faut-il redéfinir les zones blanches du téléphone mobile comme le suggère Michel Fournier, maire de Les Voivres, dans les Vosges ? La réponse est oui.

Fin des débats. Nicolas Jacquet pense avoir raté son TGV. Il prendra le train suivant. Preuve sans doute de l'intérêt du délégué général de la DATAR pour le monde rural. Après les paroles, les actes doivent suivre.



Michel Fournier, Nicolas Jacquet, Gérard Pelletier et Jacques Péliissard (photo ID)

Personne n'a le mal du Pays

Quadrillé par de multiples zonages, le territoire étouffe sous l'empilement des structures qui se chevauchent, s'écrasent et s'annihilent. Pour le gouvernement, les Pays ne doivent plus être des structures obligatoires. Inventés par la loi Voynet, les Pays sont, semble-t-il, voués à une mort douce. En tout cas, chez les maires ruraux, la fin des Pays semble rarement émouvoir.

Les bidules et les machins seront-ils l'objet d'un grand ménage dans le contexte d'une nouvelle ère de décentralisation ? Le député, Jacques Pélissard annonce une volonté de clarification car « personne ne peut avoir le courage de supprimer une structure. Mais, l'idée, c'est de faire en sorte qu'il y ait un chef de file ! » Pour y voir clair, le gouvernement Raffarin envisagerait un dépérissement des pays. « Désormais, il y a deux sortes de pays : le Pays "ancien" qui a une légitimité naturelle et le Pays imposé qui est voué à disparaître », promet Gérard Pelletier, président de l'AMRF.

Plutôt doper les communautés

Pour Serge Spillmann, la création des Pays a surtout permis de mettre en place des potentats locaux. Même analyse de Michel Fournier qui ajoute : « Chez nous, les quatre pays ont été créés par le préfet ! » Ancien président de la FNMR, François Paour acquiesce : « Le but de l'ancien délégué à la DATAR, Jean-Louis Guigou était de créer 450 pays car il avait 450 sous-préfets à caser ! »

Dans l'Yonne, Jean-Claude Lemaire recense trois pays. « Il y a beaucoup d'inconvénients, de réunions où personne ne vient car nous avons tous trop de réunions sur notre agenda. Et, au fond, c'est le bazar !

Le seul avantage, reconnaît le maire de Joux-la-Ville, c'est d'avoir réussi à mettre autour de la table, une fois tous les deux mois, le SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales), le représentant du Conseil régional et le représentant de l'Etat. Christian Bilhac aligne les organismes et les sigles :

« Conseil général, ANPE, PLIE, PAIO... Chacun fait ce qu'il veut dans son coin. Cela devient un foutoir. Les ruraux sont tout à fait conscients qu'au niveau de la commune, on ne peut rien faire, mais que le niveau intercommunal s'impose ». Pierre-Yves Collombat partage la même analyse. Pour le président de l'Association des maires ruraux du Var, mieux vaut renforcer les communautés : « Il faudrait doper les structures intercommunales des compétences qui sont réparties dans les bidules ! En matière d'urbanisme, il faut veiller à ce que les périmètres des SCOT (schémas de cohérence territoriale) coïncident avec ceux des communautés. Si on veut prendre au sérieux la compétence aménagement des intercommunalités, je ne vois pas pourquoi elles ne s'occuperaient pas des SCOT ! »

François Paour insiste sur le fait qu'aujourd'hui personne ne sait plus qui décide quoi. « Les gens ont des difficultés à faire la part des choses entre toutes les instances. Nous devons nous démarquer ! »

En Alsace, René Wunenburger, maire de Griesheim-sur-Souffel remarque néanmoins que, dans certains secteurs, même l'intercommunalité ne peut pas agir seule. Certaines intercommunalités peuvent décider de travailler ensemble dans le cadre d'un pays. « Les pays n'ont d'intérêt que là où ils fédèrent les projets. Or, souvent, ce sont des outils utilisés par les élus contre



Photo ID

d'autres élus et d'autres outils, relève Michel Fournier. Pourquoi ne pas appeler cela syndicat de développement si on en a besoin ? »

Mieux vaut une machine qu'un machin !

A la tribune, Gérard Pelletier conclut le débat : « Si le pays est une machine, d'accord ! Si c'est un machin et que vous n'y trouvez pas votre compte, quittez-le ! Il est plus facile d'abandonner une association qu'une communauté de communes ». Les maires ruraux ont décidé de réfléchir à de nouvelles propositions. Cependant, Pierre-Yves Collombat rappelle la position de principe de l'AMRF : « Nous défendons notre capacité à maîtriser notre destin. C'est la commune qui a permis cette possibilité. Nous ne changeons pas notre position. Aujourd'hui, le niveau de vie pertinent se trouve au niveau de la communauté. Néanmoins, l'intercommunalité n'aura pas de légitimité si on ne la rapproche pas des citoyens. Nous disons depuis douze ans que les représentants de la commune au sein des structures intercommunales doivent être élus au suffrage universel en même temps que les élus de la commune selon le même système que celui des grandes villes comme Paris, Lyon et Marseille divisées en arrondissements ».

Assises des libertés locales : un parterre de maires ruraux, c'est mieux que des plantes vertes en pot

Les Assises des libertés locales ont exceptionnellement été l'occasion, pour les maires ruraux, d'exprimer leurs positions. Dominique Bidet, maire de Bellenaves et président de la Fédération départementale des maires ruraux de l'Allier, a écrit à Nicolas Sarkozy en décembre dernier pour lui faire part de son regret de n'avoir pu participer aux Assises des libertés locales. Il a aussi insisté sur la place des territoires ruraux dans le cadre de la décentralisation. Sur sa lancée, la FDMR a exposé ses propositions lors d'une conférence de presse, le 20 décembre dernier, à Chemilly.

La Fédération départementale des maires ruraux tient à faire savoir son mécontentement suite à la tenue des Assises des libertés locales. Bien qu'invités au comité de pilotage en octobre, les maires ruraux, tout comme les autres associations représentant « la commune » n'ont pas été invités à participer aux tables rondes organisées le 9 décembre 2002 à Clermont-Ferrand.

Le projet d'enclencher la deuxième étape de la décentralisation intéresse vivement les maires ruraux, notamment dans des départements tels que l'Allier.

Tout d'abord, la FDMR s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'état des lieux. En effet, force est de constater que la décentralisation de 1982, mise en route par Gaston Defferre, a eu certains effets positifs (éducation, collègues, démocratie, proximité en direction des affaires sociales, culture, etc.). Cette décentralisation devait s'accompagner d'un certain nombre de réformes en direction de la fiscalité et de la mise en place de péréquations nécessaires à tendre vers plus d'égalités territoriales. Ces réformes auraient permis d'une part d'aménager le territoire d'une façon naturelle, d'autre part de donner les moyens aux 32 000 maires ruraux de France de remplir plus facilement leur contrat.

Ainsi, nous sommes face à une réforme où quatre régions sur 22 arrivent à produire 50 % du PIB. Les territoires désenclavés il y

a 20 ans ont bénéficié d'un système complètement inégalitaire. Nous pouvons avancer sereinement que les Français ne sont pas traités de la même façon. Pourra-t-on supporter plus longtemps que le montant des dotations de l'Etat soit en rapport avec le seul critère de population ?

Par exemple, la DGE a baissé de plusieurs centaines de milliers d'euros suite à la baisse de population du dernier recensement. Pendant neuf ans, les communes de ce département vont être lésées même si la population est en augmentation.

Conclusion : pour 2002, seule la moitié des demandes de dotations d'investissement a été retenue.

C'est la preuve que les maires ruraux, entre autres, ont des projets mais ne peuvent les réaliser.

Il en est de même pour les dotations de fonctionnement

et principalement celles versées aux communautés de communes. Ces dernières sont les seules à ne pas connaître, lors du vote de leur budget, le montant de leur dotation. Il peut être de dix, douze ou vingt euros. Certes, le niveau des compétences rentre en compte, mais ce qui est insupportable, c'est que les territoires ruraux se partagent le reliquat de l'enveloppe nationale.

En bref, la solidarité nationale actuelle, c'est les territoires pauvres qui permettent le développement des territoires riches.

Selon les maires ruraux, c'est un manque cruel de respect pour les femmes et les hommes qui aspirent, aujourd'hui, à hauteur de plus de 60 % à vivre en milieu rural.

La FDMR demande donc que dans le cadre des lois de décentralisation, soient dégagées dix priorités :

1) L'Etat reste garant des maintiens des services publics de proximité. Pour ce, une dotation de maintien des services publics en milieu rural doit être mise en place.

2) La suppression des strates démographiques de la DGF.

3) L'application de nouveaux calculs de l'enveloppe DGE permettant aux territoires affaiblis de se développer.

4) L'instauration d'un mécanisme national d'écrêtement de la Taxe professionnelle auquel toutes les communes, sans exception, devraient être soumises.

5) Une transformation profonde de la fiscalité locale.

6) Une nouvelle méthode de calcul de la taxe sur les ordures ménagères ou de la redevance sur les ordures ménagères.

7) La mise en place d'une péréquation effective et efficace.

8) Une intercommunalité avec davantage de souplesse et la garantie de moyens assurés dans l'avenir.

9) Donner la priorité aux territoires ruraux quant à l'implantation des entreprises agro-alimentaires.

10) La mise en place d'un statut de l'élu en supprimant enfin la responsabilité pour les élus agissant au nom de la collectivité qu'ils représentent et permettre aux élus en activité de suspendre tout ou partie de leur fonction.



Dominique Bidet (Photo ID)

La naissance de l'AMRF



Gérard Pelletier, président de l'AMRF, présente le nouveau logo (photo Marc Thillerot)

Le 2 février à Lyon, l'Assemblée générale de la FNMR a changé de nom et de logo. L'Association des maires ruraux de France succède désormais à la Fédération nationale des maires ruraux. Un changement de forme, mais pas de fond. Les maires ruraux n'ont pas vendu leur âme.

Partout où il passe, Gérard Pelletier insiste bien. Il n'est plus le président de la FNMR, mais celui de l'AMRF, l'Association des maires

ruraux de France. Quand ses interlocuteurs lui demandent si ce changement de nom traduit un changement de sensibilité ou de positionnement, le maire de Raze secoue la tête. Sur le fond, rien ne change, rien n'a changé. Dans la pratique, on n'improvise pas sans souci un changement d'identité. Il faut tout refaire : papier à lettres, cartes de visite. Le site Internet doit être modifié. Même 36 000 Communes doit se mettre au diapason. Les transformations interviendront progressivement, en douceur. Les associations départementales fourniront le même effort.

« Toutes les grandes associations d'élus commencent par le mot association : Association des maires de France, Association des communautés de France, Association des départements de France, etc. Nous voulons jouer sur le même terrain

qu'elles », explique Gérard Pelletier. Changer de nom et de logo, c'est en quelque sorte s'offrir une nouvelle jeunesse, se mettre en accord avec soi-même et donner une image de soi plus conforme à ce que l'on voudrait. Au premier abord, il est donc plutôt étonnant de choisir d'être représenté par un clocher plutôt que par un hexagone. Cet étonnement se justifie d'autant plus que la FNMR a dénoncé pendant des années « l'esprit de clocher ». Marcel

Astruc, président de l'AMR 63, est à l'origine du nouveau logo. Il a travaillé avec l'agence de communication, Publicis. « C'est un clocher, reconnaît-il, mais en mouvement ! » Selon les spécialistes de la communication, une seule représentation graphique exprime, en effet, la vie en milieu rural : le village avec clocher. Seulement, le clocher est accompagné de rubans flottants, symboles « de vie » et du développement d'une ruralité porteuse de bien-être. Tout un programme !

Communiqué

La Fédération Nationale des Maires Ruraux change de nom. Elle devient l'Association des Maires Ruraux de France et adopte un nouveau logo.

Ces changements sont la marque de l'évolution naturelle dans le temps de notre logo et de notre nom, ainsi que de notre volonté :

- d'éviter toute connotation partisane possible ;
- de nous situer dans l'Europe et d'affirmer notre appartenance à la France ;
- enfin d'harmoniser notre appellation avec les autres associations d'élus.

L'Aube met Gérémus à disposition des maires ruraux de France

Depuis le début de l'année 2003, une trentaine d'utilisateurs testent le réseau Gérémus. Lancé par l'Association des maires ruraux de l'Aube, ce réseau Intranet a pour vocation de met-

tre en commun ressources documentaires et informations. Souvent, les élus des petites communes rencontrent les mêmes difficultés. Gérémus permet, notamment grâce à un forum, de prendre connaissance des recherches déjà effectuées par d'autres collègues et d'obtenir ainsi des solutions aux problèmes rencontrés. Pourquoi en effet les maires ruraux devraient-ils toujours travailler dans leur coin ? D'une certaine façon, Gérémus est susceptible de rompre leur isolement.



Démonstration de Gérémus à Lyon (Photo ID)



Pierre Mutz, Gérard Pelletier et le général Parayre, major général (Photo ID)

Le 10 janvier dernier, Gérard Pelletier, a été reçu par Pierre Mutz, directeur général de la Gendarmerie nationale. Un accueil chaleureux pour un message sans équivoque : la Gendarmerie veut se rapprocher des maires ruraux.

Communiqué : La Poste, la CDC et la Banque de France

L'Association des Maires Ruraux de France PROTESTE CONTRE LE DEMANTELEMENT, ANNONCE DES MISSIONS D'INTERET GENERAL ET DE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE, DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DE LA BANQUE DE FRANCE ET CONTRE LA MENACE DE BANALISATION DU LIVRET A.

LA POSTE, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et la BANQUE DE FRANCE qui jouent un rôle majeur de cohésion sociale, de cohésion territoriale et de développement économique, seraient « allégées » de l'essentiel de leurs missions de service public et libéralisées. LA POSTE, service public de proximité, interlocuteur bancaire presque unique de la partie la plus modeste de la population, verra sa libéralisation confirmée dans le contrat de plan qu'elle doit passer avec l'Etat d'ici le printemps prochain. Les conséquences sont connues : primauté absolue de sa vocation commerciale – secteurs bancaire et courrier, sans doute filialisés –, réorganisation de ses activités et de ses moyens au vu de cet objectif et accélération du « redéploiement » de son réseau sur le territoire.

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), acteur historique financier ainsi que d'appui et de conseil aux collectivités pour l'équipement du pays et le développement local, a permis le financement de la construction d'écoles, de collèges, de lycées, de voies ferrées et navigables, d'autoroutes, de logements sociaux, celui de la politique de la ville comme de l'équipement haut débit des territoires, etc.

La gendarmerie part à la reconquête des maires ruraux

Le regard bleu acier, Pierre Mutz sait aussi se montrer chaleureux. Nommé il y a moins d'un an, le directeur général de la Gendarmerie nationale aime à rappeler qu'il a été préfet. Il lui plaît d'évoquer ses relations avec les maires. Du reste, il s'est fixé pour mission de rapprocher les gendarmes des élus. Il a lancé le même message aux 3 600 brigades : « ouvrez vos maisons, montrez comment vous fonctionnez, soyez fiers de ce que vous êtes... et sur-

tout n'ayez pas peur de parler, que les gendarmes parlent ! »

En face de Pierre Mutz, Gérard Pelletier opine du chef. « Pour nous les maires, les gendarmes sont souvent nos gendarmes, confie-t-il. Il y a des similitudes entre les fonctions de maire et de brigadier : le terrain, la proximité, les échanges, les heures que nous ne comptons pas. Nous sommes aussi chacun des officiers de police judiciaire ». Mais, le président de l'Association des maires ruraux de France avoue son souci : comment faire pour ramener les gendarmes sur le terrain ? Il est des endroits où personne ne les voit plus. L'impunité devient alors la règle en matière de sécurité routière. Les jeunes délinquants ne trouvent aucune autorité pour s'opposer à eux. Pierre Mutz reconnaît l'abandon de certains territoires par les gendarmes. « Vous n'avez pas besoin de nous convaincre, assure-t-il. Désormais, au lieu de travailler avec la pénurie, nous allons essayer de remettre des gendarmes partout où cela est possible pour qu'ils soient visibles des gens ! »

Dans ce contexte, Gérard Pelletier dit son intérêt pour la création des communautés de brigade. « Cependant, remarque Gérard Pelletier, une politique, cela suppose une volonté, des moyens et une évaluation. Il y a vingt ans, je voyais mes gendarmes une fois par mois. Aujourd'hui, c'est une fois par an ! » Quand le maire de Raze rappelle que les maires et les présidents des structures intercommunales sont des interlocuteurs prioritaires pour les gendarmes car ils agissent sur le terrain, Pierre Mutz approuve. « A chaque fois que le maire et les gendarmes travaillent de concert, ça marche », insiste Gérard Pelletier. Le directeur général de la Gendarmerie nationale exprime son accord une nouvelle fois. « Est-ce que certains maires ne pourraient pas aller dans nos écoles de sous-officiers pour parler à nos élèves de leur fonction, de leurs difficultés, de leurs attentes, interroge-t-il. Il est important que nos jeunes gendarmes ne soient pas trop impressionnés par les élus. Souvent, le respect que l'on éprouve pour les élus du suffrage universel peut les paralyser ». « Non seulement nous sommes d'accord, rebondit le président de l'AMRF, mais nous sommes demandeurs. Moi-même, j'ai déjà ce type de démarche à l'égard des sous-préfets et cela m'intéresse ».

La Caisse des Dépôts gère notamment les fonds du Livret A, fonds qui sont collectés par La Poste et les Caisses d'Epargne (46 millions de livrets A) et servent principalement au financement du parc HLM.

Or, le gouvernement menace de supprimer l'épargne populaire réglementée et en premier lieu le livret A pour l'orienter vers l'épargne en actions, au « service » de l'investissement des entreprises et des retraites. Cette épargne, que le ministre des Finances Francis Mer vient de qualifier d'épargne « stérile », représente 200 milliards d'euros d'encours, davantage que l'épargne en actions.

A qui fera-t-on croire que les banques privées rémunéreront avec de meilleures garanties les fonds de l'épargne populaire ? A qui fera-t-on croire que la concurrence gèrera mieux et pour le bien de tous le marché du financement du logement social ?

LA BANQUE DE FRANCE annonce le réajustement de ses missions de service public et la fermeture de 52 succursales de son réseau. Cela représenterait un recul du service public pour les citoyens (traitement du surendettement...), les collectivités et les entreprises (expertises financières, suivi de la situation des bassins d'emplois...), sans compter les emplois publics qui disparaîtraient.

Nous sommes aujourd'hui devant la remise en cause annoncée de l'ensemble du secteur semi-public économique et financier, sans aucun débat national.

Compte tenu de l'importance des enjeux, l'Association des Maires Ruraux de France refuse toute remise en cause précipitée et non concertée des statuts et des missions de La Poste, des Etablissements du secteur semi-public économique et financier, demande au gouvernement l'ouverture d'un débat parlementaire sur leur avenir et appelle les Maires Ruraux et tous les élus à se joindre à cette demande.

Dans la Manche, la pénurie des crédits pour le logement inquiète les maires ruraux



Albert Bazire (photo ID)

Albert Bazire, président de la Fédération des maires ruraux de la Manche, maire de Sourdeval, a écrit aux parlementaires de son département pour leur exprimer les préoccupations de son association en matière de logement.

« Comme vous le savez, l'habitat est un élément essentiel à la dynamique d'un territoire, car selon qu'il soit adapté ou non aux besoins des populations, il accompagne, dynamise, freine ou fragilise les communes. Les maires des villes comme des communes rurales sont par conséquent très attentifs à ce que leur parc immobilier soit attractif et corresponde aux souhaits des populations. Aujourd'hui, l'Association des maires ruraux du département de la Manche est très préoccupée par la pénurie des crédits concernant les prêts locatifs sociaux PLS, les crédits à l'amélioration de l'habitat et la loi SRU.

Les prêts locatifs sociaux PLS

Dans un département comme le nôtre qui connaît un taux de logements HLM très élevé, nous constatons aujourd'hui dans nos communes des besoins spécifiques très mal satisfaits tels que le logement des jeunes ménages, le logement des personnes âgées et le logement des cadres moyens et professions intermédiaires.

Les communes et leurs groupements peuvent concourir à satisfaire ces besoins en réalisant des opérations mobilisant le PLS. L'étude qui a été réalisée dans le sud de la Manche sur les besoins locaux et, en particulier ceux des salariés des entreprises en développement autour de l'A84, montre la nécessité de voir les communes monter des opérations de ce type.

Aussi, en 2001, d'après nos informations 12 000 PLS ont été mis à disposition au

niveau national, et seulement 35 « soit 0,29 % de l'enveloppe nationale » ont été attribués à notre département et 43 au total après dotation complémentaire. Nous sommes donc particulièrement inquiets pour 2002 car plus de 100 logements sont actuellement en attente de ce financement, et de nombreux projets sont en cours de définition. Ainsi, si la dotation départementale n'est pas réajustée ce sont de très nombreux logements locatifs répondant aux besoins des ménages et des entreprises qui ne pourront être bâtis.

Les crédits à l'amélioration de l'habitat

En secteur rural, l'amélioration, la réhabilitation des logements anciens revêtent une particulière importance si l'on ne veut pas voir certains villages mourir et le bâti, souvent de qualité, périr. Or, les crédits de l'ANAH

sont en forte régression et de très nombreux dossiers de propriétaires privés, déposés auprès des services de l'ANAH pour 2003, risquent d'être annulés faute de crédits. Le projet de budget de l'ANAH pour 2003 étant de plus annoncé à la baisse, nous craignons que la situation déjà difficile, s'aggrave dans les prochains mois. Il nous semble pourtant que l'initiative privée dans ce domaine doit être encouragée et surtout pas déçue.

La loi SRU

Vous connaissez l'inquiétude des maires ruraux par rapport à l'application de cette loi. Vous savez que cette loi sans modification notoire de son contenu et sans assouplissement, risque fortement d'accroître la désertification du monde rural. Qu'en est-il également des subventions, espérées par les maires, à l'établissement d'une carte communale ? Les élus que nous sommes attendent en urgence des informations ».

Deux maires du Gard à Lyon

Jean-Marie Miss, adjoint au maire de Le Vigan et Lucas Faidherbe, maire de Saint-Julien-de-la-Nef, ont participé à l'Assemblée générale de Lyon (photo ID). Une première prise de contact avec l'Association des maires ruraux.



Carnet rose dans les Ardennes

L'Association des maires ruraux des Ardennes est née le 23 octobre en présence de Jean Weber, président de l'AMR de la Moselle. Président de cette dernière-née du réseau : Abel Noreck, maire de Signy-le-Petit.

Max Feschet, président de l'AMR 26



Photo ID

Le maire de Bouchet a succédé le 25 mai 2002 à Louis-Paul Bossan, maire de Génissieux, à la tête de l'Association des maires ruraux de la Drôme.

Eure : des histoires de Boucher

Le 24 octobre, un Boucher a succédé à un autre. Bernard, maire de Bérengeville-la-Campagne a laissé sa place à André, maire de Corneuil.

Gard : l'AMRF donne à Ners et à Comps

Fin octobre, Gérard Pelletier a rendu visite à des maires ruraux du Gard, deux mois après les inondations. Fin 2002, l'AMRF a récolté 33 000 euros lors de son opération de solidarité. Par souci d'efficacité, cet argent a été réparti entre deux communes particulièrement touchées par la catastrophe, Ners et Comps. Certaines associations départementales ont également mené des actions particulières.

Agenda

Seconde édition de la foire à l'installation en milieu rural du 13 au 15 juin à Limoges.

Billet d'humeur

Meuse, les petits maires des peuples

« Les maires ont reçu, comme cadeau de Noël, confirmation qu'à compter du 6 janvier 2003, en Meuse, ils allaient être transformés... en véritables « Petits pères des peuples ». En effet, un système de Vigie Météo est désormais en place pour que, où qu'ils soient, Vigie pluie, Vigie tempête, grand vent, neige et j'en passe, fasse d'eux les responsables de terrain de la population (pour le moment manque à l'appel vigie canicule mais c'est sans doute pour le printemps, on a déjà vécu Vigie éclipse !). Bref, si les conseillers généraux en sont à surveiller à la jumelle leur canton pour se précipiter sur le lieu de la moindre fumée et voir ce qu'y font les pompiers, les maires, eux, au boulot, dans le métro ou au dodo, sont priés de vivre désormais avec une puce d'éveil dans le ciboulot. Ils sont officialisés dès le 6 janvier 2003, Responsables de l'Information aux populations.

Des générations Dorothee à Loft Story, en cas de Vigie verglas ou grand vent, ils doivent dire aux gens de rester chez eux et en cas d'inondation, ils doivent conseiller de surélever les meubles du rez-de-chaussée, entre autres conseils pour... défonceurs de portes ouvertes. Au temps des anciens, cela s'appelait le Bon sens et en regardant le ciel ou le cul des oignons, les vieux comme les jeunes en savaient plus que nous en matant deux ou trois fois chaque soir, le slip d'Evelyne Delhiat mais que voulez-vous, il faut vivre avec son siècle et celui-ci prouve que l'on a tous un peu perdu des sens et principalement, effectivement, celui du... Bon sens !

Et, là, où l'histoire se corse pour ceux qui n'ont pas perdu le sens de l'humour... C'est quand le courrier d'Etat se complète d'un succulent paragraphe où il est dit aux « petits maires des peuples » qu'au cas où ils n'auraient pas bien compris que désormais c'est leur pomme qui sera responsable en cas de pépin... Ils peuvent appeler un numéro 03.29. machin... « que vous devez garder strictement confidentiel et en diffuser en aucun cas ». On rêve !!! C'est vrai des fois qu'il y ait quelques milliers de Meusiens qui téléphonent en cas de vigie inondation pour savoir : « où c'est qu'on distribue des agglos ??? »

Reste une simple question (pas évoquée dans ce courrier mais que je pose quand même, bien qu'elle ne concerne pas ma petite commune encore indépendante) : après ça, si par malheur justement dans un secteur il n'y a pas assez d'agglos, et qu'un Meusien porte plainte ce sera contre le maire qui n'aura pas prévu une barque à moteur pour distribuer assez d'agglos à temps ? Ou contre le président de la communauté de communes qui n'aura pas prévu un stock d'agglos suffisant dans chaque commune au travers de la sacro-sainte règle de délégation de pouvoirs ? Car, tous les deux auront reçu le fameux numéro confidentiel... Allez, j'avoue, c'est bête, hein, comme question ! Et, sur ce, comme tous les maires ruraux, je referme mon parapluie, puisque l'Etat vient d'ouvrir le sien ».

Marie-Françoise Navelot Gaudnik
maire de Nantois (Meuse)

Deux appels à expériences :

Problèmes de santé et démographie médicale en milieu rural...

Dans le prolongement du thème de son Congrès d'Auxerre en septembre 2002, l'AMRF recense actuellement les expériences de tous ordres conduites localement par les communes rurales en matière de santé et de démographie médicale (espace santé, maison de garde, mise à disposition

de locaux, mise en réseau des partenaires médicaux...). Un groupe de travail se constitue et une première réunion devait se tenir début mars à Lyon.

... et les SDIS

Un autre groupe de travail, conduit par Jean Weber (AMR57) se constitue et doit tenir sa première réunion le 11 avril à Lyon.

Afin de répondre à ces appels à expériences, vous pouvez contacter Eric Schietse, responsable et animateur du réseau de l'AMRF au 04 72 61 77 20 ou bien par messagerie électronique à : reseau@fnmr.asso.fr.

Charente-Maritime : deux questions au nouveau président

Bruno Albert succède à Claude Meunier, maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult à la présidence de l'Association des maires et adjoints ruraux de Charente-Maritime. Bruno Albert, 45 ans, travaille pour le Ministère de la défense. Il est maire de Montlieu-la-Garde, 1 275 habitants, depuis 2001.

Pourquoi avoir décidé de vous engager à la présidence de l'ADMAR 17 ?

D'abord parce que mon ami le Docteur Meunier, vice-président du Conseil régional de Poitou-Charentes a souhaité passer le relais et m'a tendu la main. Ensuite, je suis fier de ma fonction et je voudrais que tous mes collègues maires ruraux soient dans le même état d'esprit alors qu'ils sont nombreux à souffrir de l'isolement.

Les maires ruraux doivent travailler aux côtés de l'AMF animés d'une triple vocation : témoigner de la spécificité des commu-

nes rurales, appuyer les élus ruraux et venir en soutien de toutes les demandes spécifiques à leur mandat. Enfin, les maires ruraux ont le devoir d'être en état de veille permanent parce que la ruralité s'inscrit totalement dans le mouvement de mutation qui caractérise la société française contemporaine. La ruralité doit être en pointe de l'innovation et au sein de

l'AMRF, l'ADMAR 17 saura apporter sa contribution originale.

Quelles sont vos priorités ?

J'ai trois priorités : la qualité du service public en zones rurales ; le régime en garanties des petites collectivités ; le statut de l'élu.

Sur la qualité du service public en zones rurales, je dirais qu'il n'y a pas, dans ce domaine, de temps calme. Chacun de nos partenaires comme La Poste, la Gendarmerie, l'Education nationale ont constamment sur le métier des projets et des plans. Il ne nous suffit pas d'être seulement réactifs. Mais nous

devons constamment figurer à la table des conversations.

Sur le régime en garanties des petites collectivités, de nombreux collègues m'ont

déjà alerté par exemple sur les mécanismes de transfert de compétences et la garantie de ressources ; d'autres s'inquiètent du déséquilibre perpétuellement aggravé dans les relations avec les

établissements financiers et les compagnies d'assurances.

**En 2003,
l'AMRF, c'est :
43 associations,
sept nouvelles AMR et
trois nouveaux présidents**



(photo DR)

Cantal : l'association des maires ruraux est née

Une vingtaine de maires ruraux ont créé le 30 novembre au Vigean l'Association des maires ruraux du Cantal. Maire de la commune depuis 1995, employé de banque, son président Jean-Pierre Soulier, 52 ans, a été élu en présence de Marcel Astruc. Le secrétaire général de l'AMRF, président de l'AMR du Puy-de-Dôme, a désormais un adhérent de moins puisque Jean-Pierre Soulier était membre de l'AMR 63 faute d'association dans son département.

La Loire fête les 35 ans de l'AMR et les 90 ans d'Etienne Furtos

Pour les 35 ans de l'Association des maires ruraux de la Loire, Bernard Fournier, son président, a choisi d'organiser l'Assemblée générale le 17 décembre à Unias où Etienne Furtos, le créateur de l'AMR 42, fondateur de la FNMR, a été maire. Etienne Furtos qui était présent a soufflé lui, ce jour-là, ses 90 bougies. Thème de la manifestation : la décentralisation.

La décentralisation sous-titrée dans l'Aube

A Maraye-en-Othe, l'Association des maires ruraux de l'Aube a consacré son Assemblée générale au thème de « la décentralisation vingt ans après » en présence d'Andrée Rabilloud, vice-présidente de l'AMRF. Le préfet de l'Aube a exhorté les maires ruraux à se regrouper et à se faire entendre.

Formation sur la famille dans l'Ain

L'Association des maires ruraux de l'Ain a proposé trois journées de formation intitulées « Des clés pour mieux comprendre ». Ces journées ont pour objectif d'apprendre à décrypter le comportement des familles, des parents, de leurs réactions, par exemple, vis-à-vis de l'encadrement de l'école. Elles sont dispensées par l'Institut des sciences de la Famille.

Orne : loi SRU, gens du voyage et fonds structurels européens

Une centaine de maires ruraux de l'Orne s'est réunie à Briouze le 25 janvier 2003 en Assemblée générale.

Nomination pour le président de la FNMR

Gérard Pelletier, maire de Raze (Haute-Saône) a été nommé membre du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire (CNADT).

La disparition de Pierre Périé

Délégué général des maires ruraux dans le Lot-et-Garonne, Pierre Périé, maire de Roumagne de 1977 à 2001, est décédé en novembre dernier.

Isère : les maires ruraux attachés à leur journée complémentaire

Passage à l'euro oblige, en 2002, le trésorier-payeur général a obtenu des élus qu'ils anticipent les opérations effectuées lors de la période dite de journée complémentaire. L'opération a rencontré un tel succès, selon le TPG, qu'il a décidé de récidiver. Réponse de l'AMRF-section Isère : d'accord pour anticiper, d'accord pour clore les comptes dès le début du mois de février, mais pas question de supprimer la journée complémentaire. « Elle reste nécessaire, en effet, pour les derniers produits et charges de l'année qui se termine », explique Andrée Rabilloud, présidente des maires ruraux de l'Isère.

Indre : la santé en milieu rural

L'Association des maires ruraux de l'Indre a abordé le thème de la santé lors de son Assemblée générale le 23 novembre à Lourdoueix-Saint-Michel. Dans ce département, la densité médicale varie de 236 à 238 médecins pour 100 000 habitants contre 335 à l'échelle nationale. Les installations se raréfient. Vanik Berbérian, président de l'AMR 36, explique cette situation : « le déménagement généralisé des activités et services des territoires ruraux rend désormais dissuasive l'installation nouvelle ou le remplacement nécessaire des professionnels de santé et de leurs familles, qui ne trouvent plus l'environnement minimal attractif d'écoles, collèges, Poste, gendarmerie, trésor public, réseaux haut débit... Cette situation organise d'elle-même l'abandon de territoires entiers et hypothèque davantage encore la venue de nouveaux habitants ».

Haute-Savoie : la gestion de l'espace rural

L'Association des maires ruraux de la Haute-Savoie s'est réunie en Assemblée générale fin décembre à Entremont, village « où on cultive l'esprit de résistance », selon son maire Gilles Maistre. Une trentaine de maires ont abordé, avec leur président Louis Duret, maire de Neuvecelle, la question de la préservation de l'espace rural en milieu urbanisé.

Jura : qui a pris la décision de fermer la trésorerie ?

Vice-présidente de l'AMR du Jura, Noëlle Binet se bat contre la disparition des services publics de proximité. Dernière bataille : le maintien de la trésorerie de Doucier. Le maire de la commune croyait avoir obtenu du ministre délégué Alain Lambert que la décision ne soit pas prise sans concertation avec les élus. Mais, moins de dix jours plus tard, le trésorier-payeur général lui annonce que la trésorerie sera fermée à compter du 1^{er} janvier 2003.

« Conscients de nos responsabilités, nous sommes demandeurs d'une certaine cohérence entre les engagements nationaux sur l'aménagement du territoire et la réalité du terrain, en particulier sur le maintien du service public en zone rurale », écrit le maire de Doucier au trésorier-payeur général du Jura. Inquiet depuis des semaines sur l'avenir de la trésorerie de sa commune, Jean-Pierre Michel reçoit le 14 octobre dernier une lettre d'Alain Lambert, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire qui l'assure qu'aucune décision de fermeture ne sera prise sans « une complète transparence » et « une large concertation avec les élus locaux ». Certes, le ministre ne désavoue pas son TPG, justifiant l'hypothèse d'un regroupement, mais assure qu'« aucune décision n'a été prise à ce jour. En effet, la direction générale de la comptabilité publique étudie actuellement l'opportunité de ce projet ».

Jean-Pierre Michel et la douzaine de maires concernés par la fermeture éventuelle de la trésorerie de Doucier respire. Le répit ne dure pas. Car, le 23 octobre, le maire de Doucier reçoit un courrier du trésorier-payeur général qui lui annonce le regroupement de sa trésorerie avec celle de Clairvaux-les-Lacs à compter du 1^{er} janvier 2003, suite à un arrêté ministériel pris le 7 octobre. Cherchez l'erreur ! Qui a pris la décision de fermer la trésorerie de Doucier ? Pour Jean-Pierre Michel, cette décision traduit le mépris de la démocratie de proximité. Les Conseils municipaux des communes concernées se sont, en effet, tous prononcés contre la fermeture de la trésorerie de Doucier et aucune concertation n'a eu lieu avec les élus. L'AMRF a écrit, le 20 décembre, à Alain Lambert pour exprimer sa surprise et son incompréhension, et pour soutenir les maires et leurs communes.

Var : l'AMR veut un schéma départemental des services publics

Les maires ruraux du Var se sont réunis le 9 novembre dernier à Rayol-Canadel en Assemblée générale. Ils ont dénoncé le départ des services publics et la réduction du personnel des services de l'Etat. Pierre-Yves Collombat, président de l'AMR 83, a réclamé la mise en place d'un schéma départemental des services publics. Mais, si le préfet s'est engagé à trouver des solutions pour la question du service public de la santé (ouverture des pharmacies, assistance aux maires lors des hospitalisations d'office), il n'a avancé aucune réponse sur un schéma départemental.

Décentralisation et intercommunalité en Moselle

L'Association des maires ruraux de la Moselle s'est réunie le 9 novembre dernier à Basse-Ham pour une réunion de travail en présence de nombreuses personnalités, de Gérard Pelletier, président de l'AMRF, et de Jean Weber, président de l'AMR 57. En Moselle où l'intercommunalité est moins développée que dans d'autres départements, les élus s'interrogent. Gérard Pelletier a rappelé que « ce ne sont pas les préfets qui doivent faire l'intercommunalité, mais les élus... Car, il faut que la mise en place des structures nouvelles corresponde à un véritable souhait des communes concernées ».